

Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand
www.boissise-la-bertrand.fr

n° 108

Novembre 2020



**Election du nouveau
Conseil Municipal d'Enfants
2020/2021**



Edito		p.3
Mairie		p.4
Travaux		p.10
Urbanisme		p.12
Enfance & jeunesse		p.16
Bon à savoir		p.18
Culture & animation		p.20
Agenda		p.24

Mairie de Boissise-la-Bertrand

2 rue François Rolin
77350 Boissise-la-Bertrand

Tél. : 01 64 38 20 21
Fax : 01 64 38 23 01

Site : www.boissise-la-bertrand.fr
Courriel : boissise-la-bertrand@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 13 h 30 à 19 h
Mardi de 9 h à 12 h
13 h 30 à 18 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 9 h à 12 h
13 h 30 à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h

Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand n° 108
www.boissise-la-bertrand.fr Novembre 2020



Conseil Municipal d'Enfants
année scolaire 2020/2021

Novembre 2020 - n°108

Directeur de la publication : Le Maire, Olivier Delmer

Comité de rédaction : Annie Courtier, Santine D'Anastasio, Brigitte Michallet, Magali Szeszak, Mireille Chapus

Charte graphique et mise en page : Bertrand Cossoux

Impression : Imprilith

Distribution : Services municipaux

Tirage : 500 exemplaires

**Chères Boissisiennes,
Chers Boissisiens,**



Au moment où je prends la plume, c'est avec une certaine inquiétude que je m'adresse à vous. En effet, depuis le 30 octobre, nous sommes entrés dans une nouvelle période de confinement. Cette mesure a été décrétée par le Président de la République face à l'aggravation de la crise sanitaire qui frappe l'Europe tout entière en cet automne 2020.

Le même jour, le plan Vigipirate était porté à son niveau le plus haut, celui de « l'urgence attentat ». A Boissise, comme sur l'ensemble du territoire national, ces mesures impliquent de nombreux efforts pour chacune et chacun d'entre nous.

Il est de notre devoir de citoyen de respecter scrupuleusement les consignes, de se protéger et de respecter les autres.

Nous allons nous adapter pour une continuité du service public, la mairie reste ouverte mais sur rendez-vous. En revanche, les manifestations sont, malheureusement, annulées.

Bien sûr, je pense aux soignants qui luttent déjà dans les hôpitaux, à toutes les professions mobilisées pendant la première vague et qui le sont à nouveau.

Pour autant, nous devons continuer d'avancer et, vous découvrirez à travers ce numéro l'évolution de notre commune et un point d'étape sur les projets d'avenir.

Au vu du contexte actuel, certaines informations peuvent être erronées en fonction de l'évolution des dispositions prises. Merci de votre indulgence.

Prenez soin de vous et protégez-vous.

Olivier DELMER
Maire de Boissise-la-Bertrand

Sécheresse recensement des sinistres

La Municipalité envisage d'engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture.

Pour accompagner cette démarche, la commune recense toutes personnes victimes d'un sinistre consécutif à la sécheresse.

Ainsi, si vous constatez des fissures et/ou quelconques désordres sur votre bien, nous vous invitons à transmettre à M. le Maire un dossier comprenant vos coordonnées (mail, téléphone, adresse), la nature des bâtiments concernés, les désordres constatés. Ce dernier devra être accompagné de quelques photographies des dégâts.

Ce recensement est important pour permettre d'avancer dans la procédure engagée et, le cas échéant, une prise en charge des dommages constatés par les compagnies d'assurances.

Il est précisé que cette démarche de recensement ne constitue pas une déclaration d'assurance.

Stop aux encombrants

Ordures ménagères, gravats, électroménagers ou encore déchets végétaux sont jetés n'importe où par des individus inciviques et dégradent le paysage boissisien. **Outre la pollution visuelle et olfactive, il existe un risque de contamination des milieux naturels** (le sol, l'eau, l'air) si des produits toxiques (huiles de vidange, pots de peinture, produits phytosanitaires, amiante, piles...) sont déposés dans des endroits inappropriés.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Pour ne pas faire de notre village un dépotoir à ciel ouvert, apportez vos déchets encombrants à la déchetterie.



Dotation complémentaire de masques lavables

Des masques confectionnés par nos couturières bénévoles sont encore disponibles en mairie. Ces masques sont à votre disposition en mairie sur rendez-vous et aux heures d'ouverture.

N'oubliez pas vos justificatifs : carte d'identité et justificatif de domicile.

Carnet de l'état civil Du 01/07/2020 au 04/11/2020

Toutes nos félicitations

■ **Naissance**

- Lilia, Maria THIRY GOUJON née le 04/09/2020

Colis des aînés

Compte-tenu de la crise actuelle, le repas des aînés n'aura malheureusement pas lieu cette année.

Vous avez 70 ans, vous n'avez pas reçu de bulletin d'inscription pour recevoir votre colis. Alors, n'hésitez surtout pas à vous faire connaître auprès de la mairie avec une pièce d'identité. L'équipe municipale tient à cette tradition du colis de fin d'année pour maintenir ce geste de partage qui lui est cher.

Elle vous propose soit de venir chercher votre colis à la mairie soit de vous le remettre à votre domicile. Nous vous remercions d'informer la mairie de votre choix.



Enquête statistique INSEE



Enquête statistique sur l'Histoire de Vie et le Patrimoine des ménages
menée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques
(INSEE)

L'Insee réalise, entre le 28 septembre et le 31 décembre 2020 une enquête statistique sur l'Histoire de Vie et le Patrimoine des ménages. Pour certains ménages, l'enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 et 2017. Cette enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 16 000 logements. **Elle est obligatoire.**

Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que les emprunts.

Les ménages seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Pour réaliser ces interviews, l'enquêteur sera équipé de masques, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site Internet de l'Insee : <https://www.insee.fr>.

Actualités du SMITOM-LOMBRIC

Informations spécifiques concernant l'accès aux déchèteries :

- Port du masque obligatoire
- Carte de déchèterie.
- Respecter le règlement intérieur.
- Respecter 1 m de distance.

A compter du 1er novembre 2020, horaires d'hiver :

- En semaine de 14h à 18h.
- Le samedi de 9h à 18h.
- Et le dimanche de 10h à 13h.

Les numéros verts :

Allo Encombrants : 0 800 501 088

Accueil téléphonique : 0 800 814 910

Par ailleurs, la collecte des déchets verts pendant la période hivernale s'arrête du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021.

Budget Communal 2020

Dans le cadre de cette année 2020 quelque peu perturbée, l'exercice du suivi budgétaire n'est pas aisé. Les conséquences dues à la pandémie - Covid 19 nous ont amenées à augmenter nos dépenses de fonctionnement. L'application des divers protocoles sanitaires : Ecole, confinement, ... impliquent des dépenses non prévues lors de l'établissement initial du budget. Nous avons, donc, dû compenser en diminuant nos dépenses d'investissement pour maintenir le budget global.

Budget de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à un niveau de 1 276 891 €. Pour les dépenses, trois postes représentent l'essentiel du budget prévisionnel. Les charges de personnel et les charges à caractère général sont bien maîtrisées mais n'offrent que peu de latitude. Seul, le virement à la section d'investissement présente une variable d'ajustement en fonction des programmes annuels de travaux. Pour les recettes, les taxes communales (foncières et habitation) représentent la majorité de nos recettes (55%) et les dotations plus que 10%.

Dépenses :

Libellé	€	%
Charges à caractère général	622 063	48,7
Charges de personnel	364 025	28,5
Autres charges gestion courante	112 756	8,8
Virement section investissement	96 890	7,6
Dépenses imprévues	50 000	3,9
Charges financières	13 063	1
Atténuations de produits	11 000	0,9
Opérations d'ordre	5 094	0,4
Charges exceptionnelles	2 000	0,2
Total	1 276 891	100

Recettes :

Libellé	€	%
Taxes communales	706 000	55,3
Résultat reporté	213 007	16,7
Divers Impôts et Taxes	135 033	10,6
Dotations et participations	132 955	10,4
Produits des services	54 646	4,3
Atténuations de charges	20 035	1,6
Produits exceptionnels	12 990	1
Autres produits gestion courante	2 225	0,2
Total	1 276 891	100

Budget d'investissement :

Pour l'investissement, les recettes et dépenses sont équilibrées à la hauteur de 671 352 €. Les opérations lancées et prévues découlent des Opérations d'Aménagement Programmées prévues dans le PLU.

D'autres divers aménagements sont inscrits pour permettre une amélioration du cadre de vie. Le détail est indiqué ci-dessous.

Le remboursement d'emprunts (partie capital) ne représente que 14% de nos dépenses.

Quant aux recettes, elles proviennent principalement des subventions d'investissement que nous essayons de « glâner » à tous niveaux, du virement de la section de fonctionnement, des excédents de fonctionnement affectés en investissement et des produits de cessions effectués dans le cadre de l'OAP des Egremonts.

Dépenses :

Libellé	€	%
Voirie OAP des Egremonts	231 000	34,4
Remboursement Emprunt	92 173	13,7
Solde d'investissement reporté	55 676	8,3
OAP des Egremonts	46 717	7
Aménagement CD 39	32 000	4,8
EDF - Eclairage public	30 329	4,5
Défense Incendie	28 000	4,2
Mairie	26 237	3,9
Voirie	25 224	3,8
Informatique et logiciel	25 000	3,7
Trottoirs Rue Fontaine Berger	16 324	2,4
Accessibilité PMR	13 000	1,9
Ecole et Cantine	12 646	1,9
Plateau surélevé	12 000	1,8
OAP du Loup	9 651	1,4
Plan sécurité commune	5 000	0,7
Conseil Des Aînés	3 100	0,5
Conseil Municipal Enfants	2 875	0,4
Plan Local d'Urbanisme	2 400	0,4
Cimetière	2 000	0,3
Total	671 352	100

Recettes :

Libellé	€	%
Excédents de fonctionnement	309 153	46
Subventions d'investissement	113 900	17
Produits cessions	113 192	16,9
Virement section Fonctionnement	96 890	14,4
Dotations Fonds divers	33 123	4,9
Opérations d'ordre	5 094	0,8
Total	671 352	100

Incivilités dans la commune : Rappels

Petits rappels des fondamentaux concernant les actes d'incivilités

- **Le brûlage des déchets verts** - *article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne*



Dans le cadre de ses pouvoirs de police (article L2212-2 du code général des collectivités locales) et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le maire de la commune est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Cette interdiction est également motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publiques, pour prévenir, d'une part, les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés.

- **Les bruits de voisinage** - *Arrêté préfectoral du 23 septembre 2019*

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. Les dispositions de l'arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.



Sont compris comme bruit de voisinage :

- Des cris d'animaux et principalement les aboiements
- Des appareils de diffusion du son et de la musique
- Des outils de bricolage et de jardinage
- Des pétards et pièces d'artifice
- Des bruits de certains équipements ou installations techniques (piscines, climatiseurs, ...)



Concernant les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers avec des outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, bétonnière, perceuse, raboteuse, scie, nettoyeur haute-pressure, tronçonneuse, etc... sont autorisés sur notre commune - Arrêté municipal du 9 décembre 2014.

- Du lundi au vendredi de 8h à 20h
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- **L'entretien des plantations** - *Article 673 du Code civil*

Tout propriétaire doit tailler ses arbres, arbustes et arbrisseaux qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Ces plantations ne doivent pas dépasser deux mètres de hauteur si elles se trouvent à moins de deux mètres des limites séparatives.

Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué.

Contrairement aux branches, le voisin a le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur son terrain.

Les plantations (arbres, arbustes et arbrisseaux), des propriétés riveraines qui empiètent sur le domaine public doivent également faire l'objet d'un élagage du branchage. Le maire est parfaitement fondé, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient au terme de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, d'exiger du propriétaire qu'il procède à l'élagage et à la taille des plantations débordantes sur la voie publique, notamment en cas de manque de visibilité ou de gêne pour les piétons.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

- **Le camping sauvage** - *Arrêté municipal du 17 juin 2014*

La pratique du camping sauvage est interdite en tout temps et en toute circonstance sur tout le territoire de la commune.





- **Les dépôts sauvages** – Article L.541-2 du Code de l'environnement, Articles R.632-1 et R.635-8 du Code pénal, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 et arrêté municipal du 17 juin 2014

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés. Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui.

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Pour lutter contre ce fléau, les amendes et contraventions ont été renforcées pouvant atteindre 1500 €.

- **La circulation sur les chemins ruraux et espaces naturels** – Arrêté municipal du 17 juin 2014

La circulation des véhicules et engins motorisés (motos, quads,...) est interdite sur les chemins ruraux et espaces naturels.

- **Les feux** – Arrêté municipal du 17 juin 2014

Il est interdit d'allumer des feux dans les secteurs ouverts au public.

Un prochain arrêté municipal sera pris pour préciser cette interdiction, notamment pour les barbecues.



- **Le stationnement dangereux, gênant ou abusif** – Articles R417-5, R417-9 à R417-11 du Code de la route



L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit.

Il en est de même pour tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte de stationnement pour personne handicapée, ou un macaron grand invalide de guerre (GIG) ou grand invalide civil (GIC).

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers et à gêner le moins possible la circulation.

Par ailleurs, il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Concernant les entrées charretières, elles ne constituent pas des emplacements de stationnement même pour les véhicules des riverains.

- **La vitesse excessive dans la traversée du village et les rues adjacentes**

Au même titre que les autres usagers, tous les habitants sont tenus de respecter cette réglementation et ces règles de bienséances en toutes circonstances pour le respect et la santé de toutes et tous.

- **Les déjections canines non ramassées**

Le Conseil Municipal des enfants a mis en place, à deux reprises, des distributeurs de sacs à déjections canines accompagnés de poubelles à cet effet.

- **Les bacs individuels de collecte non rentrés** – Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SMITOM-LOMBRIC



Ces bacs laissés en bord de route bloquent le passage des piétons sur le trottoir.

Les bacs doivent être sortis au plus tôt la veille au soir de la collecte et rentrés dans la matinée. Le non-respect de ces consignes peut provoquer des désordres sur la voie publique, gêner le passage des piétons et être verbalisé.

Tous ces rappels sont liés aux innombrables incivilités qui se développent, malheureusement, sur notre commune et pour lesquelles nous devons tous réagir.

Pour sa part, votre Maire va demander, aux agents municipaux et aux forces de l'ordre de renforcer la verbalisation en cas d'infractions avérées.

Le Respect de soi commence par celui des autres !

Suivi des travaux en cours



Rue des Bergères/Rue aux Loups :

Le forcing avait été fait pour que la réfection/remplacement des canalisations d'eau débute avant fin 2020. Il semble difficile à VEOLIA au vu des circonstances actuelles, de tenir cet objectif et le report début 2021 semble plus réaliste.

Place Eugène Gentil :

La taille et l'élagage des platanes et saules sont programmés en novembre après la descente de sève et que la majorité des feuilles soit tombée.

Bord de Seine (bas de la rue Pasteur) :

Il est nécessaire de mettre à jour la signalétique et des arrêtés règlementant le lieu car trop de désordres sont constatés.

Les premières réflexions portent sur un affichage dès l'entrée des lieux (au bas de la rue Pasteur juste avant le parking), rappelant toutes les règles qui régissent une « Zone de Partage » et sur la matérialisation visible de l'emplacement réservé aux pompiers pour le puisage de l'eau de Seine, actuellement utilisé abusivement pour le stationnement.

Rue Pasteur :

La rénovation de l'éclairage de rue a été réalisée. Celui-ci est remplacé par un système à LED à détection de passage.

Rue de la République (proche rond-point Eglise) :

Le temps passé depuis la dernière taille des tilleuls a rendu sa pousse anarchique. Afin d'obtenir à terme une coupe en rideau plus esthétique, plusieurs saisons de tailles seront nécessaires.

Cette première taille va débiter très prochainement pour ne pas retarder la pose des illuminations de fin d'année.



Arrêts de bus RD39 :

Les derniers aménagements PMR, construction de quais à hauteur des plateformes des autobus, des arrêts « Le Larré » et « Centre de Loisirs » sur la RD39 sont achevés.



Emplacement Taxi :

Les autorisations administratives ayant été obtenues, la pose du panneau TAXI a été effectuée avec l'indication du numéro à joindre. L'emplacement se trouve sur le parking du cimetière.

Liaison douce vers Boissettes :

La fin de l'aménagement de cette voie, par la CAMVS, permettant aux marcheurs et cyclistes de rejoindre Boissettes, s'est décalée dans le temps car des compléments de travaux ont été demandés.

Sur notre commune, plusieurs réserves ont été formulées avant que la réception des travaux puisse être envisagée.

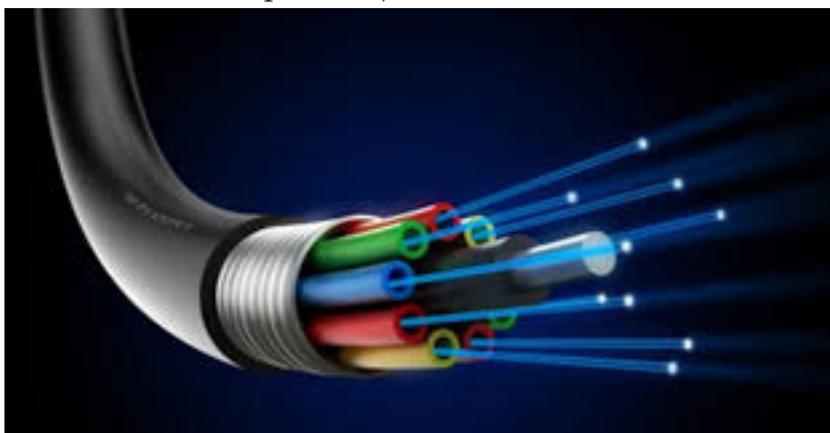
OAP des Egremets :

La nouvelle rue des Sangliers est achevée au sens terrassement, enfouissement des réseaux, enrobé, et viabilisation des lots. Toutefois, il reste à terminer quelques travaux prévus au permis d'aménager, comme par exemple la jonction de cette voie à celle de l'Aunette.



Fibre Optique

Les travaux FTTH (Fiber To The Home) ont débuté en 2019, notre commune est couverte totalement (la fibre est présente dans tous les quartiers).



60% des administrés sont « raccordables », ils peuvent d'ores et déjà souscrire à la Fibre par le biais de leur opérateur.

Il reste à raccorder : 124 logements collectifs et 119 pavillons.

Quelques problèmes sont rencontrés comme la dépose de vieux poteaux bois, toutefois, ORANGE garde bon espoir que 100% des administrés soient « raccordables » fin 2020.

ORANGE nous informe que si pour une raison quelconque vous pensez que votre habitation n'est pas raccordable à la Fibre vous pouvez vous signaler de la façon suivante :

pour une demande de raccordement d'une maison neuve au réseau téléphonique public (y compris la Fibre), ORANGE met à disposition des usagers un site internet pour y déposer les demandes : <https://maison-individuelle.orange.fr/front/>

Si l'on ne dispose pas d'internet :



Par téléphone

du lundi au vendredi,
de 8h à 18h

0 810 009 849

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Le service est facturé 0,06 €/min et l'appel est au prix d'une communication normale selon l'offre détenue, ou décompté du forfait.



Projet d'antenne de téléphonie mobile



Le projet d'installation à Boissise-la-Bertrand d'une antenne de téléphonie mobile.

Au cours de l'été 2020, dans la torpeur du mois d'août, un opérateur de téléphonie mobile a créé la surprise en déposant le 10 août en mairie une Déclaration Préalable de travaux (DP) pour l'installation d'une antenne. Face à une telle DP, le Maire doit répondre au plus tard un mois après. Il est évident que le projet n'avait pas été concerté avec la nouvelle équipe municipale fraîchement mise en place... en quelque sorte, un ultimatum.

En effet, le contexte réglementaire a changé récemment, l'Etat voulant imposer aux communes un déploiement rapide de nouvelles antennes pour les zones mal desservies en téléphonie.

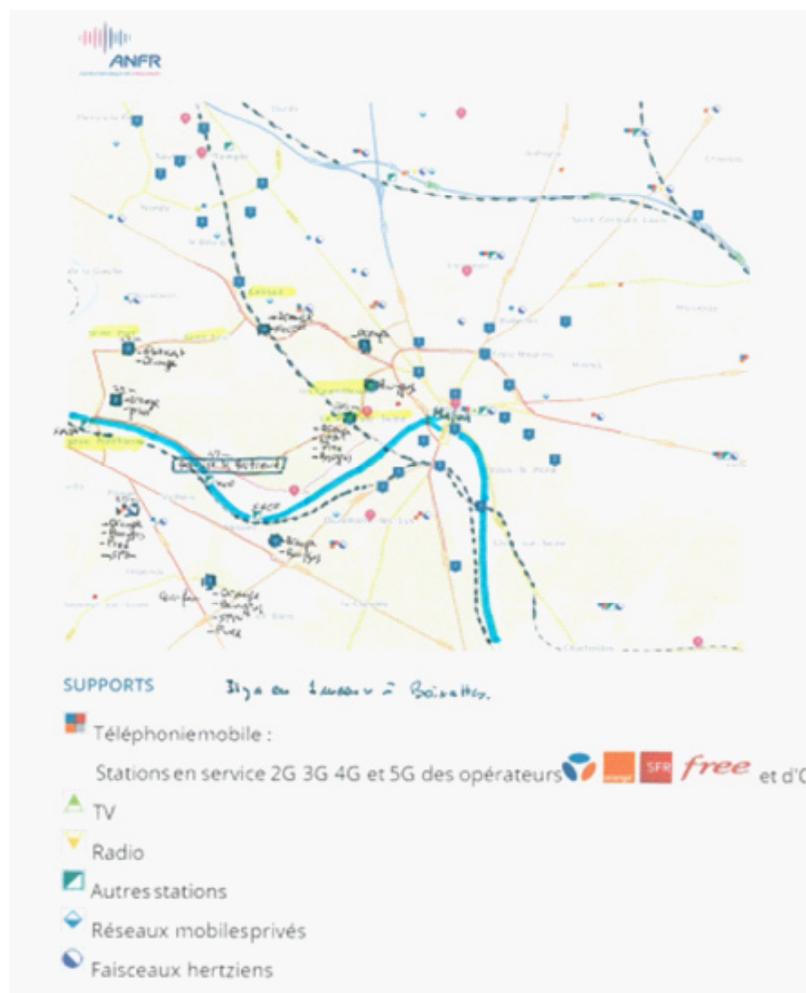
Il est vrai que de nombreux boissisiens se plaignent de la mauvaise réception des ondes par leur téléphone portable. L'examen de la carte des antennes implantées autour de Boissise-la-Bertrand (carte ci-dessous, éditée par l'Agence Nationale des Fréquences) montre une implantation généreuse. Mais la topographie des lieux est défavorable pour Boissise-la-Bertrand : alors que les émetteurs aux alentours se situent à une altitude de 80 m, le cœur de notre village est dans un « creux », entre 40 et 50 m, tandis que les flancs de coteaux de la vallée de la Seine font obstacle à une propagation directe des ondes. D'où la nécessité d'améliorer la couverture radio de notre Commune.

Nous avons pu immédiatement négocier avec l'opérateur en faisant opposition à sa demande (DP) et en obtenant qu'il accepte de négocier une implantation qui nous semble acceptable.

Nous demandons, pour ce projet, que tous les opérateurs candidats à une telle installation le fassent sur un mât unique, afin de minimiser la pollution visuelle.

A ce jour, le lieu d'implantation est en étude, et deux opérateurs se sont manifestés... en attendant que les autres se manifestent.

Nous vous tiendrons informés des prochaines tractations.



Projet de centrale hydroélectrique

Réalisation de sondages géotechniques

Comme cela a déjà été évoqué, ce projet est porté par Voies Navigables de France (VNF).

Les études sont entrées dans le vif du sujet ; nous avons pu voir dès ce mois d'octobre des engins évoluer dans le bas du parc de Vives Eaux pour réaliser des sondages du sol.

Dans le cadre de ce projet, la société VALOREM réalise en partenariat avec Voies Navigables de France, les études de conception qui nécessitent de disposer des données géotechniques au droit du futur ouvrage de production.

En effet, l'étude géologique est une étape indispensable dans le dimensionnement d'une usine hydroélectrique : l'analyse des caractéristiques du sous-sol du site permet de déterminer avec exactitude le type de fondation requis pour l'emplacement du futur bâtiment, garantissant sa pérennité.

Le barrage de Vives-Eaux ayant été récemment reconstruit, la société VALOREM dispose déjà de données géotechniques précises du site mais concentrées dans une zone relativement éloignée des ouvrages projetés.

Les sondages géotechniques, qui seront prochainement réalisés sur le site par la société BEFES, seront situés au niveau du futur emplacement de la prise d'eau de la micro-centrale, du canal d'amenée, du bâtiment de production (accueillant les turbines et les équipements électriques) et du canal de restitution des eaux.



Figure 1 : Vue en plan de la localisation des futurs sondages géotechniques (Source : société BEFES).

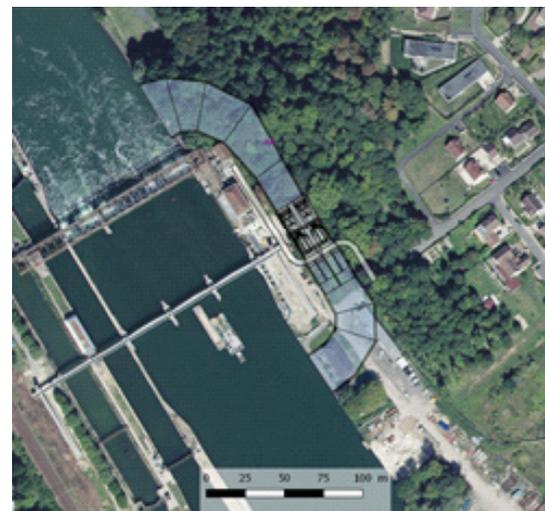


Figure 2 : Vue en plan des ouvrages projetés de la micro-centrale hydroélectrique (Source : VALOREM)

L'intervention de la société BEFES consistera notamment à :

- réaliser un sondage carotté : il s'agit de découper un cylindre de terrain le plus intact possible afin de réaliser des observations et des essais représentatifs des formations en place. Cette opération permet de caractériser à la fois la nature et l'état des sols ;
- réaliser des sondages pressiométriques : cette opération, qui consiste à appliquer sur la paroi du forage une pression croissante, permet de définir le comportement du sol sous la contrainte des futurs ouvrages.



Figure 3: Caisse de carottes prélevées après un sondage sur le site de Vives-Eaux (Source : GEOTEC)

Projet de centrale photovoltaïque

Projet de centrale photovoltaïque à Boissise-la-Bertrand. Situation à l'automne 2020.

Le projet a été approuvé par le Conseil municipal en septembre 2019 et le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le Syndicat des Energie de Seine-et-Marne (SDESM) en novembre 2019.

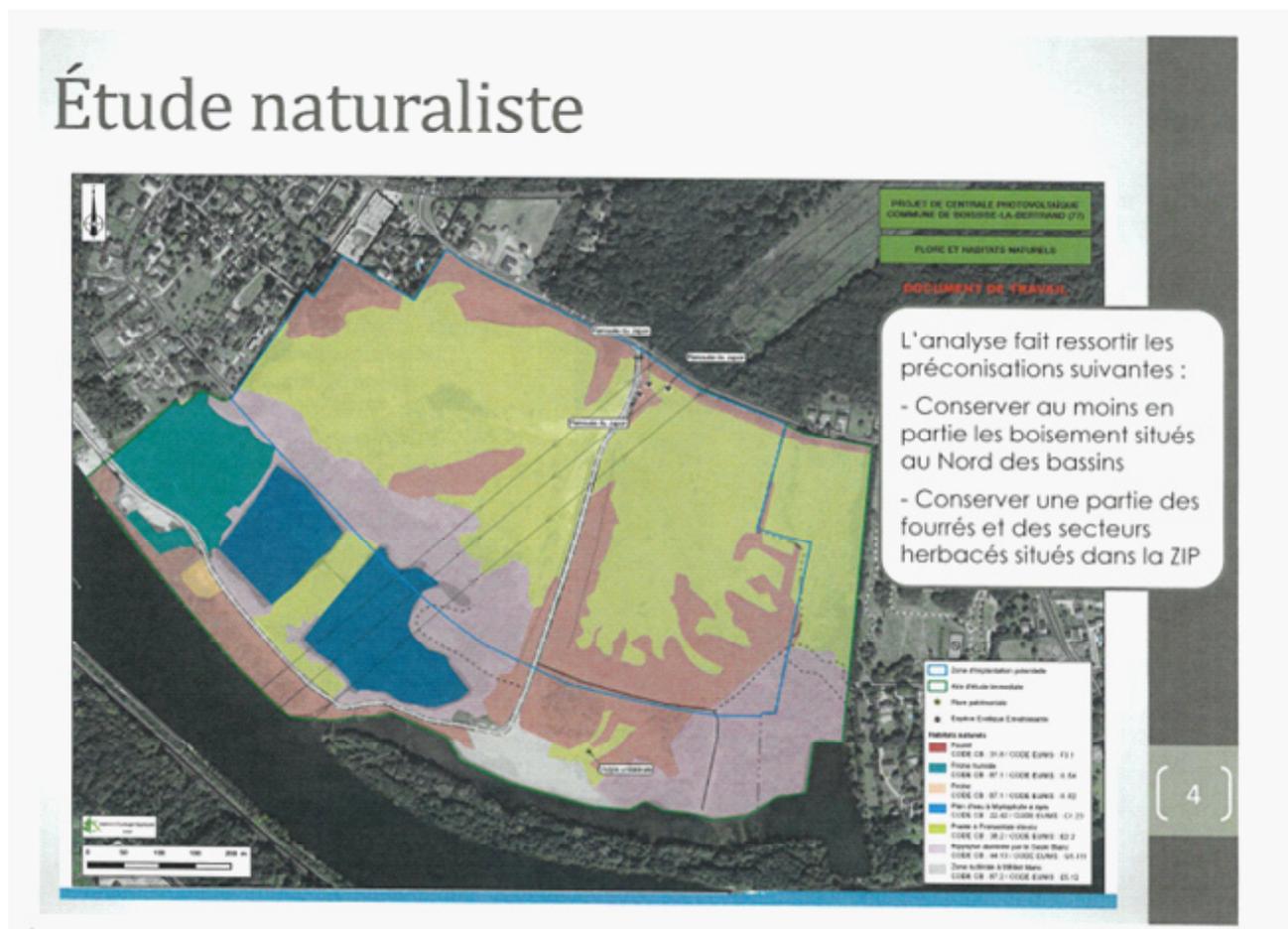
Les études menées à ce jour ont consisté en :

- Des études de site (naturaliste et paysagère).
- La présentation aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Des préconsultations sur l'urbanisme et les réseaux.
- La conception technique de la centrale.
- L'étude d'impact.
- Le dossier de permis de construire.

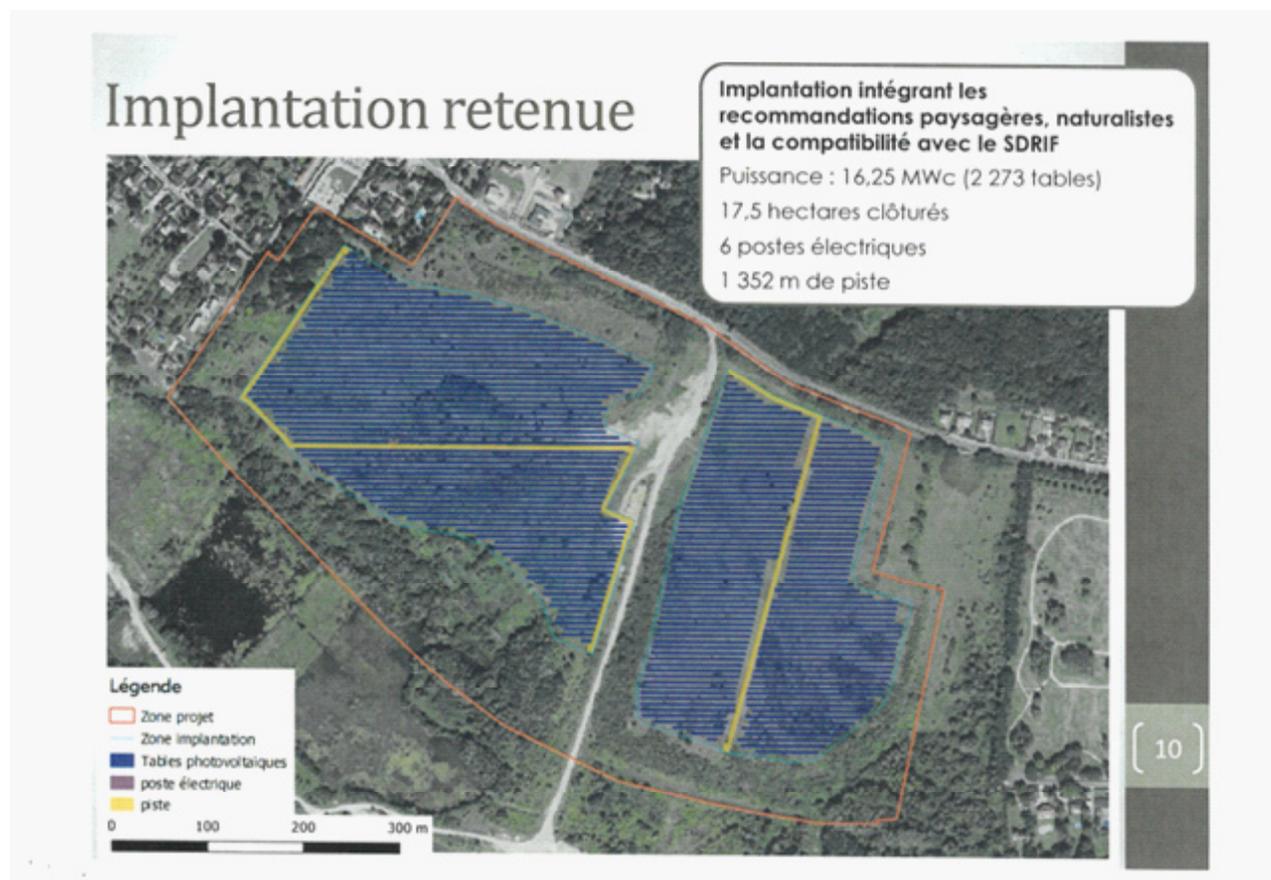
Il apparaît à ce stade des études que le projet photovoltaïque demande une adaptation du PLU actuel car un espace vert protégé couvre la majeure partie du terrain d'implantation. Afin de rendre le projet faisable au plan de la sémantique réglementaire, la DDT demande que le PLU soit adapté par une déclaration de projet. Il en résulte les objectifs suivants à court terme :

- Le SDESM dépose une demande de permis de construire (qui sera instruite par l'Etat, c'est-à-dire la DDT).
- La Commune de Boissise-la-Bertrand mandate un Bureau d'Etude d'Urbanisme pour réaliser la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU.
- Les procédures sont réalisées en parallèle à partir des éléments de l'étude d'impact et une enquête publique conjointe sera organisée au printemps 2021.

L'étude naturaliste se résume dans le plan suivant :



L'emprise nécessaire sur le terrain figure sur la vue suivante :



L'étude de la conception technique de la centrale fait apparaître une performance améliorée (plus de 60%) par rapport aux estimations prudentes de la proposition du SDESM en 2019.

Le tableau de synthèse ci-après établit la comparaison en termes de performances entre les centrales photovoltaïque et hydroélectrique (projet VNF en dérivation sur la Seine).

Projets de production d'énergie électrique.

	Centrale photovoltaïque Etude initiale	Centrale photovoltaïque Projet 09/2020	Centrale hydroélectrique 09/2020
Puissance	10 Mwc	16,25 Mwc	1,9 Mwc +/- 10%
Energie annuelle produite	10,7 Gwh	17,8 Gwh	13 Gwh
Nombre de foyers desservis (hors chauffage électrique)	3 000 foyers	5 340 foyers	3 900 foyers
			Chute d'eau = 2,60 m Débit Seine = 180 m3 Débit dérivation = 100 m3 Turbine Kaplan

Rentrée scolaire

L'équipe municipale était présente pour accueillir les élèves le mardi 1er septembre à l'école « Les Fontaines ».



Le soleil accompagnait les enfants pour cette rentrée un peu particulière. Les parents étaient nombreux et bien que les masques cachaient les visages, les sourires et la bonne humeur étaient bien présents.

Les bonnes habitudes et les gestes barrières dont le lavage des mains «obligatoire» avant l'entrée en classe, n'ont pas été oubliées.

Nous avons essayé de faciliter au mieux cette rentrée et de faire en sorte que toutes les conditions soient réunies pour rendre l'école agréable et gommer l'inquiétude de la situation actuelle.



Nous avons travaillé en concertation avec les enseignantes et la ligue de l'enseignement pour le périscolaire, afin de mettre en place les règles d'hygiène pour l'accueil des enfants et l'entretien des locaux (cantine et école) dans le respect du protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Nous espérons que cette année scolaire soit pour tous les enfants une année remplie de nouvelles découvertes qui suscitent en eux le plaisir d'apprendre en espérant que la COVID19 nous laisse un peu de répit !!

Remise de dictionnaires

La municipalité a eu le plaisir de remettre un cadeau aux enfants de CM2 qui ont rejoint le collège cette année pour une entrée en 6ème.

Un dictionnaire leur a été remis qui leur permettra, nous l'espérons, d'enrichir leurs connaissances et leur vocabulaire.

Nous souhaitons à tous une bonne scolarité et un bon parcours dans le secondaire.



Conseil Municipal d'Enfants année scolaire 2020/2021

Le 13 octobre 2020, sous le regard de nombreux élèves accompagnés des parents, le Conseil Municipal d'Enfants a été élu.

A notre grande satisfaction, les 7 candidats ont été élus.

Comme chaque année, les élus du Conseil Municipal en charge de l'enfance et la jeunesse ont pu rencontrer les élèves du CE1 au CM2 dans leur classe et leur présenter les modalités et le déroulement des élections pour le CME.



Les élèves de CM1 et CM2 ont été sollicités pour faire campagne et ce sont donc 7 élèves qui ont présenté une profession de foi et un programme.

Les élèves de quasiment toutes les classes sont venus voter.

Les objectifs du CME sont :

- **Contribuer** à l'éducation citoyenne : droits et devoirs du citoyen incluant les notions d'intérêt général.
- **Développer** les liens intergénérationnels en liaison avec les actions conduites par la municipalité et le conseil des aînés.
- **Favoriser** les échanges entre les enfants.
- **Permettre** le dialogue entre les élus enfants, les élus adultes, le conseil des aînés et les différentes associations de la commune.

Notre démarche se veut éducative et citoyenne. A l'heure où la démocratie est quelque peu bafouée, la tolérance mise à mal, il nous paraît plus que jamais nécessaire de développer des actions citoyennes. Comme chacun le sait c'est par l'éducation dès le plus jeune âge et aussi par l'école que cela doit passer.

7 élèves ont donc été élus et ont élu à leur tour le Maire et leurs adjoints lors du Conseil Municipal d'Enfants du 15 octobre 2020.

1. Rafaël BRANDAO élu Maire
2. Marie GARIN élue 1ère adjointe
3. Célia BONIN élue 2ème adjointe
4. Antoine COLOMBE
5. Anne-Sophie DELABY
6. Jade FRANCESCHINI
7. Lou RIBEIRO



Un grand bravo à nos jeunes élus.

Le CME se réunira le 17 novembre à 17H00 pendant le temps du périscolaire à l'école



La Vélostation Melivélo



Un nouveau service près de la gare de Melun.

L'agglomération, en collaboration avec SPC mobilités, met en place un nouveau service : la Vélostation Melivélo située rue Séjourné à Melun (sortie gare côté La Rochette).

Le dispositif propose la location de vélos classiques et à assistance électrique pour des durées allant d'une journée à un an mais aussi du petit entretien de vélos et un service de conciergerie.

Plus d'infos sur melunvaldeseine.fr



Inscrivez-vous à l'Université Inter-Âges



Tous les ans, depuis plus de vingt ans, l'UIA propose des cours, sorties et ateliers inédits à ses étudiants. Pour s'inscrire, vous n'avez pas besoin de diplôme ni d'aucun prérequis particulier. L'université Inter-Âges, qu'est-ce que c'est ? C'est une «école» qui propose des cours, conférences, ateliers et sorties sur des thèmes variés à tous ceux qui souhaitent découvrir, s'enrichir ou apprendre : sciences, histoire, cuisine, sport, théâtre, informatique... Ces activités intergénérationnelles et conviviales permettent également de créer du lien et de lutter contre l'isolement, celui des seniors par exemple.

L'Université Inter Âges Melun Val de Seine fonctionne en année universitaire mais donne la possibilité de s'inscrire tout au long de l'année.

Courrez-y !

Renseignements : uia@camvs.com - www.melunvaldeseine.fr

Fonds départemental de soutien à l'artisanat

A l'initiative du Conseil départemental de Seine-et-Marne et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, un dispositif de soutien aux entreprises artisanales impactées par la crise sanitaire du COVID-19 est mis en place.

Ce dispositif intégralement financé par le Département associe la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne qui apporte son expertise et prend en charge l'instruction des dossiers avec le soutien de Seine-et-Marne attractivité.

Pour en savoir plus : www.cma77.fr.

Tous les clubs sportifs près de chez moi

Tous les clubs sportifs. Une seule carte !

« Mon Club Près de Chez Moi », la première plateforme qui recense, partout en France, l'ensemble des clubs de sport les plus proche de chez vous afin de remettre la pratique en club et ses valeurs au cœur de la vie des Français. Solution gratuite référencant 145 000 clubs et plus de 100 sports.

Pour en savoir plus : www.monclubpresdechezmoi.com



Le Conseil des Aînés recrute !



Le Conseil des Aînés recrute !

Vous approchez de la soixantaine ... Ou avez peut être plus !
Vous avez du temps à consacrer à des projets enrichissants la commune

Vous souhaitez améliorer le lien entre générations.

Rejoignez nous :

NOM:

Prénom:

Mail:

Téléphone:

A remettre au secrétariat de Mairie ou sous enveloppe dans la boîte aux lettres Mairie située derrière la boîte aux livres

Comité des fêtes

Dans la situation actuelle, le Comité des fêtes n'a pas pu organiser le loto et le théâtre. Et malheureusement, la Saint Sylvestre ne pourra pas avoir lieu.

Nous maintenons malgré tout le Noël des enfants avec toutes les précautions nécessaires. Les enfants de l'école « Les Fontaines » sont déjà inscrits.

Pour les enfants scolarisés à l'extérieur, s'ils veulent recevoir un cadeau, l'inscription est obligatoire par téléphone au 06 70 33 29 60 avant le 30 novembre.

Nous serons ravis de vous retrouver à cette occasion.

Noël des enfants

Comité des fêtes de Boissise-la-Bertrand

En cette année particulière, le comité des fêtes ne peut pas proposer le Noël des enfants habituel.

Néanmoins, notre équipe souhaite organiser une distribution de cadeaux.



Nous vous donnons rendez-vous le
Vendredi 11 décembre
 De 16h30 à 19h
 Salle de la Recellerie



Pour le bon déroulement de cette rencontre, nous vous accueillerons à l'entrée de la salle par groupe de 6 personnes maximum. Cet événement est réservé aux enfants scolarisés à l'école des Fontaines. Les enfants boissisiens scolarisés en maternelle et primaire à l'extérieur sont conviés sur réservation uniquement.



Distribution d'un cadeau et d'un goûter à emporter
 Rencontre avec le Père Noël

Masques obligatoires à partir de 6 ans
 Gel hydroalcoolique à l'entrée
 Distance de 1,5 m à respecter



Créa'Kids

En cette rentrée de nouvelle année scolaire, Créa'kids fait encore le plein d'inscriptions.

Nous avons maintenu les deux groupes pour permettre un meilleur accompagnement des enfants.

La première activité était du modelage : les enfants ont créé des animaux, cactus et coquillages pour décorer un pot de confiture : modelage d'argile, peinture sur l'argile et sur le verre. Puis ils ont posé leurs créations sur un lit de sable dans le pot.

Bravo les artistes !

Pour octobre, les enfants ont créé des guirlandes d'Halloween et des accessoires de « photobooth » pour faire des photos drôles et terrifiantes !

Nous sommes bien sûr tous masqués, et mettons en place les gestes barrières pour nous préserver.

Heureusement, cela n'entache pas l'ambiance toujours très sympathique.



Forum des associations

Le forum des associations a eu lieu le samedi 12 septembre, celui-ci a permis de réunir les différents acteurs de la vie du village et de faire connaître à tous les boissisiens les activités, les projets et pouvoir y adhérer selon ses besoins et ses envies.

Le stand de la mairie pouvait vous renseigner sur la démographie, les différentes festivités, le conseil municipal des enfants et vous faire connaître la nouvelle équipe municipale.

Le Comité des fêtes a présenté les différentes manifestations prévues dans l'année pour maintenir la convivialité mise à rude épreuve dans cette conjoncture actuelle.

Le C.D.A. (conseil des aînés) a profité de cette journée pour présenter leurs activités, leurs réalisations et projets.

Les parents d'élèves ont été à l'écoute des familles et ont pu partager les préoccupations de la rentrée scolaire.

Les inscriptions à Crea'kids ainsi qu'à Sports Loisirs ont remporté un vif succès.

L'ASBBE, les pupilles de la Nation étaient aussi présents. Enfin l'aéromodélisme a apporté comme les fois précédentes une animation supplémentaire et nous les remercions vivement.

Bon échange, bonne ambiance, bonne journée.

A renouveler l'année prochaine.



Cyclo-cross au parc des Vives Eaux

Nous avons eu le plaisir pour la deuxième année consécutive de recevoir le cyclo-cross organisé par l'UFOLEP et le MCO (Melun Cyclisme Organisation). Cette manifestation a eu lieu le dimanche 4 octobre et s'est déroulée sur un circuit bien préparé avec des obstacles artificiels, ceux-ci contraignant les participants à poser pied à terre et à sauter en pratiquant le saut de lapin.



Les organisateurs, Mr et Mme Chabot ont proposé aux élus ainsi qu'à la présidente d'UFOLEP Marie Hélène Anelli de remettre les coupes aux gagnants de chaque épreuve déclinée en quatre catégories. Le vainqueur de la première catégorie a été Arnaud Champtoussel du club de Saacy-Jouarre.

Cette rencontre réunit des licenciés de la fédération mais nous aurons probablement la possibilité l'année prochaine d'étendre cette discipline aux enfants et aux habitants de la commune pour une initiation à ce sport.

Sports Loisirs : Rentrée 2020

La journée des associations du 12 septembre a été un vif succès pour notre association. Nous avons enregistré 14 nouveaux adhérents dont 2 messieurs, ce qui porte notre effectif à 70 membres dont 5 hommes.

Les cours ont repris avec entrain le mardi 15 septembre, et grâce à une météo très favorable, nous avons pu dispenser certains cours dans la cour de l'école.

L'Association Sports Loisirs est présidée par Madame Brigitte Michallet assistée de 7 membres :

Vice-présidente : Madame Marie-Paule Ménard

Trésorière : Evelyne Fermin : assistée par Isabelle Caminade

Secrétaires : Annie Prigot et Annie Sirolli

Responsable du matériel : Josseline Gougnot

Membre actif : Dominique Lambert

Quant au déroulement des cours, adaptés à tous les niveaux et à tous les goûts, il est le suivant :

Mardi : 18h45 à 19h45 Fitness, renforcement musculaire avec Valérie.

Mercredi : 18h30 à 19h30 Renforcement musculaire, stretching avec Sandrine.

Jeudi : 9h30 à 10h30 Gym douce avec Sandrine.

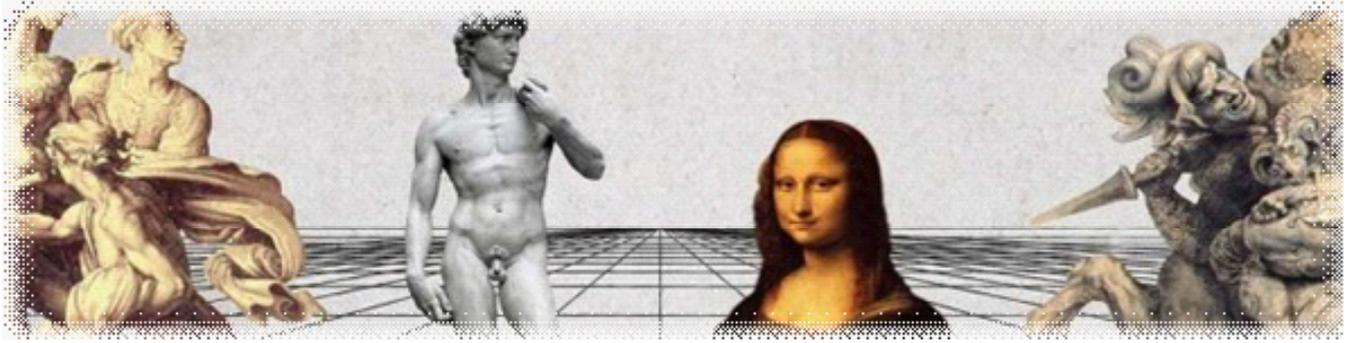
Jeudi : 19h00 à 20h00 Zumba, fitness avec Sabine.

Certaines personnes ne se sont pas réinscrites, vu le contexte actuel, nous le déplorons mais nous pouvons comprendre leurs inquiétudes. Nous restons à votre disposition et nous avons pris toutes les mesures indispensables pour la sérénité de chacun.

De ce fait, inscription obligatoire à l'entrée de chaque cours avec un maximum de 25 participants, gel hydroalcoolique. Un marquage au sol a été matérialisé afin de respecter les distanciations (2m x 2m), tapis personnel ou désinfecté s'il est prêt. Le cours se déroule sans masque mais il est obligatoire pour chaque déplacement dans la salle. Les vêtements sont rangés dans un sac individuel. **Toutes ces mesures sont indispensables pour la sérénité de chacun.**

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter une bonne année sportive à tous nos adhérents et une bonne continuation à notre association sportive !

Rencontres artistiques 2021



La troisième édition des rencontres artistiques des communes de Boissise-la-Bertrand et Boissettes se déroulera les 29, 30 et 31 mai 2021 à la salle polyvalente de la Recellerie à Boissise-la-Bertrand. Le thème proposé aux artistes cette année sera « les saisons » .

Souhaitant mettre en avant les talents des deux communes, l'exposition est ouverte à leurs peintres, sculpteurs et photographes professionnels et amateurs.

Vous souhaitez exposer ?

Faites-vous connaître et inscrivez-vous auprès de la mairie de Boissise-la-Bertrand :

boissise-la-bertrand@orange.fr en précisant vos nom et prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.

Événements à venir ...

Agenda



Décembre 2020

- Le vendredi 11 décembre 2020

Distribution de cadeaux pour les enfants

De 16h30 à 19h salle de la Recellerie

Sous réserve



Janvier 2020

- Sous réserve de la situation sanitaire

Vœux du maire et de l'équipe municipale

Salle de la Recellerie.

